



Programme local de gestion et de valorisation de l'espace

Montrevel-en-Bresse (Ain)



La Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse se mobilise pour lutter contre la disparition du bocage.

Le territoire de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse composée de 14 communes s'est profondément modifié en 30 ans avec la disparition du bocage et une forte urbanisation. Face à ce constat, les élus de ce territoire ont souhaité enrayer ces phénomènes. Les réflexions menées au cours du diagnostic réalisé en concertation avec les acteurs locaux et la population, ont débouché, avec l'aide de la Région Rhône-Alpes, sur la définition d'un programme de gestion et de valorisation de l'espace. 17 actions le composent. Il s'agit par exemple de recenser les agriculteurs proches de la retraite pour envisager leur remplacement et éviter la disparition d'exploitations viables, de veiller à protéger les exploitations de nouvelles constructions résidentielles... Des haies sont plantées grâce aux aides financières pour reconstituer le bocage, la gestion forestière est améliorée. Des communes réfléchissent non seulement à l'harmonisation de leurs documents d'urbanisme, mais aussi aux aménagements paysagers de leurs lotissements. Un sentier d'interprétation a été conçu pour permettre une approche pédagogique du territoire, et des marchés du terroir valorisent les produits locaux auprès des résidents et des vacanciers.

Date de lancement du projet : 1997.

Porteur : Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.

Population : 14 000 habitants.

Contexte :

La solidarité a été le ciment fondateur de cette intercommunalité, née en 1965, qui était au départ très agricole et qui aujourd'hui connaît une forte urbanisation. En une trentaine d'années, le canton de Montrevel-en-Bresse s'est profondément modifié et la disparition du bocage bressan préoccupe beaucoup les élus. Il est aujourd'hui réduit à une faible densité, désorganisé et vieilli. En effet, l'orientation de l'agriculture vers une production de masse, nécessitant un agrandissement des structures d'exploitation, une forte mécanisation, la modernisation du matériel et le remembrement des terres, a conduit à considérer la haie comme un élément gênant sur le territoire de Montrevel. Selon les propos d'un élu local « Sa préservation est aujourd'hui un enjeu à la fois environnemental et paysager ». A l'initiative du territoire, un diagnostic de l'espace rural a été lancé en 1997. Leurs réflexions ont abouti à un contrat de valorisation et de gestion de l'Espace Rural, conclu avec la Région Rhône-Alpes sur la période 2000-2005.

Partenaires :

- Région Rhône-Alpes.
- Acteurs du territoire : associations, agriculteurs, habitants.

Dates clés :

- 1997 : Lancement du diagnostic.
- 1999 : Signature d'un contrat de valorisation de l'espace rural entre la Région Rhône-Alpes et



Le développement durable, c'est possible !



Les enfants des écoles sont sensibilisés à la préservation du bocage dans le cadre d'animations.

la Communauté de communes pour la période 2000-2005.

- Mai 2000 : lauréat du 2ème appel à projet lancé par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement « Outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux ».

Objectifs :

- Inscrire la démarche de valorisation de l'espace dans le concept de développement pour une agriculture durable.

- Valoriser la Bresse et permettre à tous ses habitants anciens et nouveaux d'y vivre harmonieusement.

- Maintenir une agriculture diversifiée, valorisant les productions locales et préservant l'environnement et les paysages.
- Assurer un développement organisé et raisonné de l'urbanisme.
- Sensibiliser la population locale à son environnement immédiat et faire découvrir les richesses locales aux saisonniers.
- Afficher le paysage bocager comme une caractéristique du paysage bressan, créateur d'identité locale et constitutif de valeur ajoutée pour le territoire.

Principes :

Dès 1997, un diagnostic partagé était lancé. Des élus et des responsables économiques, des pêcheurs et des chasseurs, des randonneurs et des VTTistes, des agriculteurs et de nouveaux habitants se sont rencontrés, ont échangé leur point de vue. L'ensemble des réflexions ont abouti à un programme de gestion et de valorisation de l'espace comprenant 17 actions qui ont toutes été réalisées sur la période 2000-2005 :

Volet 1 : Créer une entité pilote du programme d'action

- Constitution d'un groupe porteur de projet constitués d'acteurs locaux.
- Création d'un observatoire de l'agriculture locale avec constitution d'une base de données sur l'agriculture et les agriculteurs du territoire par repérage des cédants et repreneurs potentiels.

Volet 2 : Cellule d'appui à l'agriculture locale

- Soutien au départ des cédants et à l'installation de repreneurs : rencontres, échanges, journées d'information à l'installation.
- Soutien aux projets collectifs de valorisation de produits locaux, de maintien et de création d'emploi sur le territoire, d'amélioration des moyens de production.
- Appui à la mise en place des CTE/CAD en organisant des rencontres d'informations, des formations.
- Formation et soutien technique et financier à l'amélioration des abords de fermes : définition d'une charte des abords de fermes, conseils individuels, aide à l'investissement.

Volet 3 : Communication - information

- Communication à la population locale de l'agriculture locale et de l'évolution du projet : exposition, dépliants, manifestations, bulletin d'information, interventions dans les écoles...
- Informations aux agriculteurs.

Volet 4 : Construire une cohabitation organisée entre agriculture et urbanisme

- Etude du devenir des sièges d'exploitation et de l'usage des sols à l'occasion de la révision des POS/PLU : élaboration de diagnostics agricoles approfondis par commune afin d'identifier les sièges d'avenir et les zones agricoles homogènes à protéger.
- Recherche d'une meilleure qualité de vie en lotissement : diagnostics et visites de lotissements sur la Communauté de communes par le Conseil d'architecture, d'Urbanisme et d'environnement (CAUE), édition d'une plaquette « Habiter en lotissement », conseils individuels aux communes,



Le développement durable, c'est possible !

visites de lotissements pilotes.

Volet 5 : Favoriser la découverte du terroir local

- Promotion des activités agritouristiques : édition d'un dépliant « au cœur du bocage bressan » : des agriculteurs et des artisans vous accueillent.
- Instaurer un marché de produits locaux : organisation de 2 marchés de producteurs et d'artisans locaux « les saveurs nocturnes » tous les étés depuis l'année 2000, élaboration d'une charte des « saveurs nocturnes ».
- Découverte du patrimoine naturel local : création d'un sentier d'interprétation de 2 km.

Volet 6 : Maintien du paysage bocager

- Définir un plan de sauvegarde du bocage : réunions de concertation, aides financières à la plantation de haies, aide à l'acquisition de bandes de terre par les communes, aide aux agriculteurs à l'acquisition de matériel d'entretien des haies.
- Amélioration de la gestion sylvicole : réalisation de diagnostics sylvicoles, signature de conventions de conversion en futaie irrégulière, amélioration des pistes forestières par les communes.

Volet 7 : Animation globale

- Création d'un poste d'animation et de gestion de l'espace.
- Interventions extérieures spécialisées : agriculteurs du réseau agriculture durable, spécialiste de la gestion en futaie irrégulière, formateurs...

La démarche a séduit non seulement les Bressans mais aussi le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement puisqu'elle a été retenue en 2000 parmi 104 projets, dans le cadre du «deuxième appel à projets» pour les « Agendas 21 » locaux lancés par ce ministère en prolongement des conférences des Nations unies sur l'environnement et le développement.

Résultats en matière de...

* Environnement :

- Intégration paysagères des exploitations agricoles.
- Aménagement paysager des lotissements.
- Mise en valeur du paysage rural bressan.
- Maintien voire renouvellement du bocage.
- Meilleure gestion des bois et forêts.

* Economie :

- Maintien voire développement des activités agricoles.

* Social :

- Maintien et création d'emplois sur le territoire.
- Amélioration du cadre de vie.

* Gouvernance :

- Association des acteurs de terrain dès l'amont du projet.
- Information et sensibilisation de la population, des agriculteurs.

Chiffres clés

- 12 jeunes envisageant de s'installer sur la Communauté de communes repérés en 2004.
- 3 journées d'aide à l'installation organisées en 2003 et 2004.
- 1 CTE/CAD collectif élaboré.
- 18 exploitants formés à l'amélioration des abords de ferme.
- 7 communes concernées par l'élaboration d'un diagnostic agricole approfondi.
- 2 500 dépliantes en français et 1 500 en hollandais par an faisant la promotion des activités agritouristiques depuis 5 ans.
- 36 exposants pour les marchés nocturnes en 2005, 16 seulement en 2000.
- 30,5 km de haies plantées grâce au soutien financier de la Communauté de communes.



Le développement durable, c'est possible !

- 38 diagnostics sylvicoles réalisés chez les propriétaires forestiers concernant 59 ha.
- 22 contrats de conversion en futaie irrégulière signés représentant environ 34 ha.
- 4 communes ayant amélioré leurs pistes forestières : 13,245 km concernés.
- 7 interventions extérieures spécialisées.

Perspectives de développement :

Les élus de la Communauté de communes, encouragés par la distinction du ministère de l'Environnement en 2000, ont décidé de mettre en œuvre un Agenda 21, afin de faire évoluer toutes ses politique au regard du développement durable.

Historique de l'Agenda 21 :

- 2001 : diagnostic de territoire et information des élus et techniciens avec l'appui d'un bureau d'études.
- Mars 2002 : Information et sensibilisation des employés.
- 12 avril 2002 : 1er forum du développement durable avec les habitants et acteurs locaux.
- Avril-octobre 2002 : Elaboration d'un projet d'Agenda 21 en groupes de travail.
- 29 novembre 2002 : Forum intermédiaire.
- Janvier 2003 : Présentation du projet d'Agenda 21 local en conseil communautaire.
- 5 avril 2003 : 2ème forum du développement durable.
- Avril 2003 : Validation de l'agenda 21, comprenant 4 orientations :
 - Maîtriser le développement spatial du territoire.
 - Définir une stratégie globale en matière d'accueil et d'éducation des publics jeunes.
 - Mettre en œuvre les principes d'équité sociale et de solidarité locale et internationale.
 - Faire du territoire un exemple de performance environnementale.
- 2003-2013 : Mise en œuvre de l'Agenda 21 local.
- Chaque année : organisation d'un forum.

L'Agenda 21 est téléchargeable sur le site Internet de la Communauté de communes :
<http://www.cc-montrevelenbresse.fr/montrevel/Programme.pdf>

Contacts

Martine Burtin
Chargée de mission Agenda 21
Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse
Place de la Mairie
BP 69 - 01340 Montrevel-en-Bresse
Tél. : 04 74 25 60 21 – Fax : 04 74 30 85 42
E-mail : mburtin-ccm@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.cc-montrevelenbresse.fr>

Crédit-Photos : Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse